Accessions
159.807

Shelf No.
XG.3656.5

Barton Library.

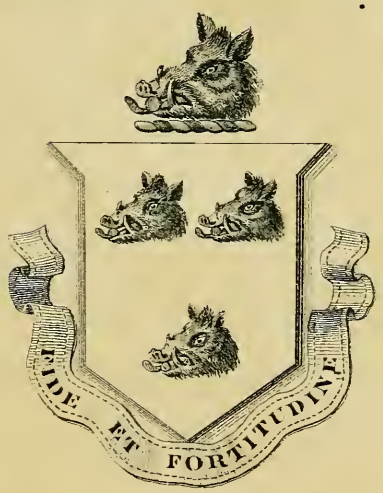

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

304

PAMPHLETS.

French Revolution.

Tracts,

1789.

Barton Library

XG.3656.5

157.807
May. 1873

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

http://www.archive.org/details/lesheureusespr00oriv

5

LES

HEUREUSES PRÉDICTIONS

De J.....Bte Nic..M.... D'ORIVELLE.

En vérité, je vous le dis, cette Génération ne se passera pas que ces choses ne s'accomplissent.

S. Luc, Chap. 21.

A PARIS.

1789.

LES
HEUREUSES PRÉDICTIONS.

I.

IL eſt des gens qui ſe fatiguent la vue pour remarquer des Habitans dans la Lune, dans les diverſes Planètes : ne vaudroit-il pas mieux qu'ils cherchaſſent à connoître le cœur des hommes avec leſquels ils ſont forcés de vivre en ſociété ? Tandis qu'ils examinent les Aſtres, on leur tend mille piéges qu'ils n'apperçoivent pas. Combien d'Aſtrologues ont penſé il y a un mois *ſe laiſſer choir au fond du puits !* MM. les Littérateurs, vous méritez qu'on vous faſſe le même reproche. Pendant que la Polignac, les Broglie, les Lambeſc conſpiroient contre vous & vous préparoient des fers, vous calculiez dans vos cabinets les avantages de la liberté. Il s'en eſt peu fallu qu'on ne vous ſurprît comme autrefois Archimède, & qu'on ne vous fît éprouver le même ſort. Nos enfans ſeront beaucoup plus ſages que nous : ils auront toujours les yeux fixés ſur ceux qui pourroient former le projet de les réduire dans l'eſclavage. Si par haſard des Conjurés viennent à tromper leur prévoyance, il feront mieux que nous : ils ſe réuniront, les

pourſuivront juſqu'à ce qu'enfin ils ſe ſoient emparés de leurs perſonnes ; ils les puniront comme criminels de lèſe-Nation, ſans avoir égard ni au rang ni à la naiſſance. Alors on ne dira plus comme Solon, que les Loix ſont ſemblables aux toiles d'araignées qui n'arrêtent que des mouches, qu'on ne condamne que les petits tandis que les Grands évitent par leur crédit le châtiment qu'ils ont mérité.

II.

Depuis long-temps on ne diſtingue les hommes que par la naiſſance, le rang & les richeſſes ; dans peu l'on ſe perſuadera qu'ils ſont nés égaux, que les emplois ne donnent point le mérite, mais au contraire qu'il faut du mérite pour parvenir aux emplois, & que s'il exiſte parmi nous quelques différences, elles ne ſont marquées que par l'intelligence, la bonne éducation, la vertu & les mœurs. Le riche n'inſultera plus à la misère du pauvre ; il ſentira qu'on n'eſt pas maître de ſon ſort, & qu'il ne doit lui-même ſa fortune qu'au haſard, ou à l'organiſation ſupérieure qu'il a reçue de la Nature.

III.

Les Grands ne s'aviſeront plus de prendre les titres *d'Alteſſe*, *de Monſeigneur*, lorſque leurs vertus garderont l'*incognito*.

IV.

Les Bernardins de Clervaux ont en leur poſſeſſion dix-ſept mille arpens de bois, quatorze Métairies, ſept groſſes Forges, quantité de Fiefs & de Bénéfices, ſans compter d'autres droits dans les pays étrangers. Les revenus de ce Couvent ſont immenſes; le Palais Abbatial de ces Religieux égale en magnificence celui de nos Rois. Il eſt naturel qu'ils jouiſſent des biens de ceux que leur Fondateur intriguant a envoyés mourir dans la Terre-Sainte. Juſqu'à préſent l'on a trouvé cela fort bien, mais on ne ſouffrira plus que des Moines, ſous prétexte de ſe retirer de la Société & de faire pénitence, vivent en Epicuriens (1). On les détruira tous, à l'exception de ceux qui s'occupent de l'éducation de la Jeuneſſe, à condition que

(1) Voici la Traduction d'un fragment de la Harangue latine que *Jean Trithême*, qui n'étoit pas un ſot, prononça en préſence d'une convocations d'Abbés Bénédictins:

» *Neglecto Superûm cultu, ſpretoque Tonantis*
» *Imperio, Baccho indulgent Venerique nefandæ, &c.*

» Ils ſe moquent du Ciel & de la Providence,
» Ils aiment mieux Bacchus & la mère d'Amour;
» Ce ſont leurs deux grands Saints pour la nuit & le jour.
» Des pauvres à prix d'or ils vendent la ſubſtance,
» Ils s'abreuvent dans l'or, l'or eſt ſur leurs lambris;
» L'or eſt ſur leurs Catins qu'on paye au plus haut prix;
» Et paſſant mollement de leur lit à la table,
» Ils ne craignent ni Loix, ni Rois, ni Dieu, ni Diable. »

ceux-là se marieront : car malgré les préceptes de Saint-Paul, & ceux de Saint-Antoine, tout homme doit savoir qu'il contracte en naissant une dette envers la Nature, celle de laisser après lui son semblable, & que c'est un crime d'enfreindre sa Loi.

V.

Bientôt les femmes honnêtes se ligueront ensemble Elles présenteront un mémoire au Gouvernement contre ces filles qui semblables aux fleurs qu'on nomme *elles-de-Nuit*, ne s'épanouissent que le soir dans les bras de ceux qui leur apportent de l'argent pour prix de leurs charmes, & se resserrent le matin comme feroit la plus austère vertu. On interrompra leur commerce, & l'on fera bien, car de tous temps on a remarqué que ces filles libertines ont introduit dans la Société le luxe, la corruption des mœurs, l'amour du célibat, & mille autres vices, & qu'elles ont toujours présagé la ruine des Empires.

VI.

On sentira la nécessité de ne pas laisser subsister les Intendans & les Financiers. Un jour viendra que le Laboureur, le Vigneron se lasseront d'arroser la terre de leur sueur & de leur sang, pour leur payer des impôts, du produit desquels ils emploient une partie à vendre leurs filles à des Comtes, à des Marquis.

VII.

En vérité, en vérité, je vous le dis, le Pape ſera très-fâché de la ſuppreſſion des Annates; & je prédis que quand il en apprendra la nouvelle, il diminuera ſa dépenſe. Si notre S. Père Alexandre VI étoit maintenant ſur la Chaire de S. Pierre, il retrancheroit au moins deux ou trois filles de ſon Sérail.

VIII.

Il eſt honteux pour l'humanité que les pauvres qu'on dit être les amis de Dieu, ſoient enterrés, pour ainſi dire, comme des Scélérats, tandis qu'on ſonne du matin au ſoir la groſſe cloche, qu'on orne les Temples pour les riches; il eſt encore honteux que dans Paris les Prêtres mettent ſur l'extrait mortuaire d'un pauvre : *reçu* 15 *liv. pour avoir été inhumé par charité.* Le temps viendra que les devoirs funèbres ſeront rendus de même aux pauvres & aux riches, & que par-tout les droits caſuels ſeront abolis, parce que la naiſſance & la mort d'Adam n'ont rien coûté.

IX.

M. Target à raiſon de dire : « qu'aucun art » ni aucune profeſſion établis dans l'Etat, » ne peuvent être réputés vils & déro- » geans. » Cependant il eſt des gens qui rougiroient de nommer leurs ancêtres Vignerons

ou Fripiers, qui n'oseroient entrevoir même de côté la chaumière où ils sont nés sur la paille. Ceux-là pourront mourir dans leurs préjugés, mais leurs enfans n'en hériteront pas.

X.

Les Cardinaux, les Archevêques, les Evêques ne connoissent d'autre travail que celui de bien boire, de bien manger, de bien digérer, de s'amuser avec les plus jolies femmes, de dormir sur le tendre duvet. Les Curés, les Vicaires, courant tout le jour, supportent mille fatigues : ils passent leur vie à prêcher, confesser, porter les Sacremens aux malades. Les Cardinaux, les Archevêques, les Evêques, les Curés, les Vicaires sont-ils Prêtres du même Dieu? Comment s'est-il pu faire que les Prélats de nos jours ayent renoncé aux pénibles fonctions de leur Ministère, qui ont rendu si respectables ceux de la primitive Eglise? — C'est qu'ils sont devenus riches. — Eh bien! on diminuera leur fortune, & l'on améliorera le sort des Curés & des Vicaires.

X I.

On défendra à tous les Princes de prendre pour modèles les Alexandre, les Césars, les Charles XII, &c. &c. parce qu'il est parfaitement inutile que le sang d'un millier d'individus cimente la puissance d'un seul homme.

X I I.

Vingt fois vous vous présentez chez un Seigneur;

vingt fois on vous dit qu'il n'eſt pas viſible : il eſt poſſible qu'il ait des raiſons de ſe cacher : peut-être rougit-il de ſe faire voir. Dorénavant les Grands auront plus de vertus & moins de vices ; ils ſeront plus acceſſibles, plus affables, plus honêtes ; ils ſentiront qu'en leur qualité d'homme, ils ne ſont au-deſſus de perſonne.

XIII.

J'ai vu des François trembler dans la crainte que le Comte d'A..... ne leur apporte la guerre : ils ſe raſſureront, lorſqu'ils ſe rappelleront de quelle manière il s'eſt comporté au ſiège de G.....

XIV.

Un Principal Miniſtre ambitionnoit la gloire de Richelieu, en marchant ſur les traces d'Alberoni : aujourd'hui il eſt trop heureux de cacher ſa honte ſous ſon chapeau rouge ; il ſe gardera bien de revenir en France : en cela, il aura raiſon, car, déteſté comme il l'eſt, on n'auroit pas beaucoup de reſpect pour Son Éminence.

XV.

L'on honorera d'un ſouverain mépris ces gens qui ont la fatuité de ſe croire plus que tous les autres, qui crachent loin, qui admirent leur ombre, & qui ne daignent répondre que par monoſyllabes.

XVI.

Il y a long-temps qu'on n'a fait d'exécutions à

Montfaucon : dans peu un célèbre Financier y ſubira le ſort des Enguerrand de Marigny, des Girard Gueſe, des Jean Montaigu qui ont mal adminiſtré autrefois les Finances Royales ; & toute la France s'en réjouira.

XVII.

Les Grands ne ſont ſi vains, ſi orgueilleux, que parce qu'on a la baſſeſſe de les aduler. Un jour viendra qu'ils ſe méfieront des louanges, & les mettront dans la claſſe de la contrebande.

XVIII.

On ſuppliera Sa Sainteté de vouloir bien ſupprimer, en faveur des Eccléſiaſtiques François, l'article du *Saint* Concile de Trente, qui défend aux Prêtres de ſe marier; parce qu'il eſt indécent d'expoſer pluſieurs d'entr'eux à mourir de la maladie dont fut jadis attaqué Mézierre, Prieur de Saint-Denis de la Chartre.

XIX.

Déſormais on ne permettra point qu'un nouveau *Balue* faſſe la revue des Troupes, range une armée en bataille, aſſiége une Ville, parce que la paiſible croſſe ne doit ſervir qu'a empêcher les Evêques de ſuccomber ſous le poids de leur *Grandeur*.

XX.

Il fut un temps où l'on vit en France des *Fols*, dont l'emploi étoit de dire la vérité aux Souverains :

tels furent, entr'autres, *Thevenyn de Saint-Légier* ſous Charles V, & *Triboulet* ſous François I; le ſucceſſeur de ce dernier Prince ſupprima cet Office. Cela n'eſt pas étonnant: les Rois aiment ſi peu qu'on leur reproche leurs défauts! On rétablira cette Charge; mais au-lieu de donner à celui qui l'occupera le titre de *Fol du Roi*, on l'appellera *l'Ami du Peuple.*

XXI.

Le jour viendra que les Rois excèdés de ſe voir ſans ceſſe perſécutés par des Seigneurs qui ſacrifient le bonheur des Peuples à leur ambition démeſurée, ſe laſſeront de paſſer leur vie renfermés dans leurs châteaux: ils voyageront; témoins de la misère de leurs Sujets, bien loin de l'augmenter, ils chercheront les moyens de la diminuer. Louis XII & Henri IV, n'ont été bons, que parce qu'ils ont connu les hommes.

XXII.

Aſſez & trop long-temps le coffre du Tréſor-Royal a reſſemblé au Tonneau des Danaïdes; dans peu l'on y mettra un fond.

XXIII.

La Cérémonie du Sacre des Rois fut introduite vers le milieu du huitième ſiècle; elle contribua beaucoup à augmenter la puiſſance des Evêques. Par ce coup de la politique Eccléſiaſtique, les Prélats ſembloient, en impoſant la Couronne, donner

le Royaume de la part de Dieu. Lorſqu'ils virent ce droit bien établi, ils ſe crurent autoriſés à pouvoir détrôner les Princes. En conſéquence, ils déposèrent Vamba, renfermèrent Louis-le-Debonnaire dans un Cloître, & mirent en interdit les États de Fréderic Barbe-Rouſſe, ceux de Raimond VI, de Philippe le-Bel, &c. &c. &c. Mais quelle néceſſité y a-t-il donc que des Prêtres ſacrent nos Rois ? Louis XVI eſt-il plus légitimement établi ſur le Trône que ne l'étoient Marc-Aurèle ou Pharamond ? A l'avenir, le Peuple reprendra un droit depuis ſi long-temps uſurpé, il proclamera lui-même le Monarque, & les Rois ſentiront mieux qu'ils ne ſont redevables de leur puiſſance qu'à leurs Sujets.

XXIV.

Raimond VII, Comte de Toulouſe, victime, ainſi que ſon père, de l'ambition des Papes, fut forcé d'acheter la paix en cèdant à Grégoire IX le Comtat-Vénaiſſin au-delà du Rhône, la Suzeraineté de ſoixante & treize Châteaux en deçà, & en payant au Légat & aux Moines 13800 marcs d'argent; ſçavoir, 10000 au Légat, 2000 à l'Abbaye de Cîteaux, 1000 à l'Abbaye de Grand-Selve, 500 à celle de Clervaux, 300 à celle de Belleperche, le tout pour le ſalut de ſon ame, comme il eſt ſtipulé dans le traité. Quelle abomination ! . . . . . Répondez, Prêtres; Dieu a-t-il formé les métaux pour nous ſauver ? Tout l'or de la terre peut-il effacer un crime ? Non: il ne peut que ſatisfaire votre cupidité.

Quel uſage avez-vous fait des biens de nos pères? Les avez-vous employés à ſoulager l'humanité, à relever des familles tombées dans la misère? Vous avez préféré de les faire ſervir à vos plaiſis & à votre ambition. Le temps eſt venu, que laſſés de vous voir jouir du fruit de l'hypocriſie de vos prédéceſſeurs, nous allons nous emparer de vos richeſſes. Depuis Louis XI, les Rois de France ont eu la foibleſſe de laiſſer aux Papes la ville d'Avignon & le Comtat-Venaiſſin : la Nation réclamera ſes droits; elle réunira à la Couronne un Pays que les Pontifes ont uſurpé, en abuſant de la Religion.

XXV.

En France, les Loix défendent aux bâtards de prétendre à la ſucceſſion de leurs pères, de leurs mères, & de poſſéder aucunes Charges ni aucuns Bénéfices. Pourquoi Thierri partagea-t-il le Royaume avec les enfans légitimes de Clovis? Pourquoi Guillaume le bâtard hérita-t-il de la Normandie? Pourquoi le fils de Sergius III & de la belle Marozie, monta-t-il ſur la Chaire de Saint Pierre, ſous le nom de Jean XI? Pourquoi les Rois de France, qui devoient montrer l'exemple à leurs Sujets, ont-ils donné au fils de leur péché les qualités de Comtes, de Ducs, de Princes, & leur ont-ils accordé des biens immenſes? Pourquoi..... Mais il eſt inutile de rapporter toutes les tranſgreſſions que l'on a faites aux Loix. Puiſque le fruit d'une union illégitime naît avec une tache honteuſe, dorénavant les bâtards des

Rois, des Seigneurs & des riches n'auront pas plus de priviléges que ceux des pauvres.

XXVI.

On bannit, on pend de petits voleurs, que ſouvent la néceſſité de vivre (ce qui pourtant n'eſt pas louable) a engagés de s'emparer du bien d'autrui. On laiſſe impunis des gens qui ſe ſont engraiſſés du ſang du Peuple, qui ont réduit mille familles dans la plus honteuſe misère; qui pour ſatisfaire leurs plaiſirs & leurs débauches, ont, pour ainſi dire, renverſé la Monarchie Ce ne ſera pas toujours de même: les crimes des Grands ſeront punis en raiſon du rang qu'ils tiendront, & du tort qu'ils auront fait.

XXVII.

On donne à Marius, à Sylla le ſurnom de Cruel; mais comment appellerons-nous les modernes Catilina? Nous les nommerons des *Scélérats*.

XXVIII.

Qu'y a-t-il de plus abominable que de voir le Gouvernement ſouffrir que des Bénédictins, des Bernardins, des Chartreux même ayent des mainmortables & des eſclaves? Quoi! des Chrétiens ſont réduits dans la ſervitude par des Religieux, par ces hommes, qui, dégoûtés des grandeurs, des plaiſirs, des vanités du Monde, ſe ſont retirés au fond d'un cloître, pour y faire vœu de pauvreté & d'humanité? Cruels Cénobites! tout mon ſang

ſe ſoulève contre vous. Qui vous donne le droit de charger de fers vos ſemblables ? — L'uſage. — L'uſage, barbares !..... Il n'a que trop long-temps ſubſiſté ! mais votre règne eſt fini. Déſormais vous ne vous abreuverez plus des larmes des malheureux, vous ne vous engraiſſerez plus du prix de leurs ſueurs ; & les habitans du Mont-Jura, & tous ceux ſur leſquels vous avez exercé votre empire deſpotique, ſeront à jamais affranchis de votre tyrannie.

XXIX.

L'Hiſtoire nous apprend que l'an 562, « Chil-» péric, Roi de Soiſſons (depuis Roi de Paris), » mit tant d'impôts ſur les Laboureurs, les Bar-» teurs en grange, les Meûniers, que tout le » monde s'enfuit, & le laiſſa ſans pain régner » tout ſeul à ſon aiſe. » Tous ceux qui accapareront les bleds, qui les vendront à l'Etranger (à moins que les Repréſentans de la Nation, ou leurs fondés de pouvoir, ne permettent l'exportation), & qui les cacheront dans les carrières, ſeront condamnés à être privés de pain le reſte de leur vie, & à ne manger que de l'herbe comme les animaux. Ce fut à-peu près de cette manière que Louis XII punit un Gentilhomme qui avoit maltraité un Payſan, parce que celui-ci vouloit l'empêcher de lui enlever ſa moiſſon.

XXX.

Puiſque le Carême eſt un temps que l'on doit

employer à jeûner, à se mortifier, l'on défendra aux Prélats, aux Moines de faire servir sur leurs tables des brochets, des soles, des saumons, des vives, des turbots, des esturgeons : il ne convient pas de donner le nom de *maigre* à des poissons qui sont plus gros que des poulardes, & cent fois plus indigestes.

XXXI.

On ne se plaindra plus de ce qu'un homme obscur s'élève, de ce que sa famille s'agrandit. Les plus illustres Maisons n'ont-elles pas commencé ? Tel prend aujourd'hui la qualité de *Duc*, dont l'aïeul étoit Laquais.

XXXII.

L'Evangile défend aux Apôtres & à leurs successeurs de prendre la qualité de *Maîtres* ; nos Prélats s'y sont conformés ; mais en revanche ils se font nommer *Monseigneur*, *Votre Grandeur*, *Votre Eminence*, *Votre Sainteté*. Un jour viendra qu'on abolira tous ces titres, toutes ces distinctions qui sont inutiles, & même fort impertinentes dans l'état de pure nature.

XXXIII.

Dans peu l'on renoncera à la qualité d'*Excellence* à laquelle l'imagination des Grands a attaché le comble du mérite & de la gloire ; on n'emploiera plus ce mot que pour exprimer le plus haut degré de bonté d'une fricassée de poulet.

XXXIV.

Plusieurs Seigneurs ont une figure à faire peur,

l'ame baſſe, l'eſprit borné, le cœur corrompu & un orgueil qui les rend inſuportables : n'en ſoyez pas étonnés ; ils ſont fils de Laquais, & bien des Laquais ſont beaux, ſpirituels, aimables : c'eſt qu'ils ſont fils de Seigneurs. O la belle choſe que l'humanité ! le Peuple & les Grands ont toujours fait & feront toujours des alliances.

XXXV.

Il ſera expreſſément défendu de rapporter ſur les épitaphes des Nobles, des Prélats & des riches, l'énumération de leurs prétendues vertus lorſqu'ils n'en auront poſſédé aucunes pendant leur vie. En effet, que penſer de ces épitaphes qui ſont pour la plupart conçues en ces termes : *Ci-git très-haut, très-puiſſant, très-illuſtre Seigneur Boniface de Beaujon, qui édifia tout le monde par ſes vertus, ſa probité & ſes mœurs ; qui releva mille familles de la misère, qui tendit une main ſecourable à la veuve & à l'orphelin, qui fut l'ami de tous les indigens, &c. &c. ?* Autant vaudroit dire un jour *Ci-giſſent Law & Calonne, qui firent le bonheur de la France.* Tout cela ne tend qu'à faire rire les contemporains, & à tromper la poſtérité.

XXXVI.

Qui auroit dit il y a ſix ans : Madame la Ducheſſe de Polignac, vous voilà parvenue au faîte des grandeurs ; vous diſpenſez toutes les graces ; ce n'eſt que par votre canal (impur à la vérité) qu'on peut obtenir, moyennant finance, juſqu'à une place de commis de chantier : dans peu, votre ambition,

vos débauches, vos crimes révolteront les François; vous ſerez contrainte de changer de nom, & de vous ſauver precipitamment pour vous ſouſtraire à la vengeance du Peuple: Meſſieurs du Parlement, vous voulez qu'on croye que vous avez du mérite, que vous connoiſſez à fond les loix du Royaume, parce que vous êtes aſſez riches pour payer vos charges; vous voulez paſſer pour les défenſeurs du Peuple, tandis que maintes fois vous n'avez agi que pour ſoutenir vos propres intérêts, que pour vous rendre auſſi redoutables à nos Rois, que l'étoient les Ephores pour ceux des Spartiates : dans quelques années on voudra établir un impôt qui ne portera que ſur les riches, parce qu'on ſentira que les pauvres ſont trop ſurchargés pour les accabler encore; alors vous ferez pluſieurs remontrances au Roi, vous chercherez à mettre le Public dans votre parti, en colorant vos refus du beau nom de *Patriotisme ;* vous ſerez gardés , exilés, rappelés; Deſpréménil cabalera ſi bien qu'il parviendra à faire renvoyer M. de Brienne & M. de Lamoignon ; le peuple ſe réjouira de leurs diſgraces, & vous paierez les fuſées & les pétards, & puis après vous demanderez les Etats-Généraux; les Etats-Généraux ſe tiendront, & vous tomberez enfin dans le mépris & dans l'oubli. Qui auroit dit cela il y a ſix ans, n'eût-il pas été regardé comme un fou. Nous ſommes dans le ſiecle des phénomènes; ils naiſſent ſous nos yeux comme les fleurs dans nos jardins. Nos enfans diront: jadis les charges étoient vénales, il ne falloit que de l'argent pour tenir un rang, pour être un homme de mérite; il y a eu autrefois des Parlemens, dont les membres

étoient fort ambitieux; il a existé une Ducheſſe de Polignac, chez la quelle les Grands s'aſſembloient tous les jours, pour s'accorder sur les moyens de réduire nos Peres dans l'eſclavage, et de les opprimer ſous le joug du plus odieux deſpotiſme: de même que nous diſons, il a exiſté des Maires du Palais; la France a eu quatre ou cinq Reines débauchées, telles que Frédégonde, Iſabeau de Bavière, Jeanne Comteſſe de Bourgogne et d'Artois, Catherine de Médicis; leurs cœurs étoient gangrenés de crimes et de forfaits; elles ont mis l'Etat à deux doigts de sa perte.

XXXVII.

Les Ariſtocrates s'imaginoient que leur cabale étoit véritablement un Mont Ethna qui alloit jeter des flammes, du ſalpêtre, des rochers; qui alloit embrâſer toute la France. Point du tout; leurs projets reſſembloient à ces deſſins que le froid trace ſur nos vitres pendant l'hiver: les Pariſiens ont ſoufflé deſſus; ils se sont effacés, et l'on a vu la montagne en travail accoucher d'une ſouris. Ce ne ſera pas de ſitôt que les nobles formeront de semblables complots; maintenant ils ſont payés pour demeurer tranquilles.

XXXVIII.

Réjouiſſez-vous, Cadets de Provence, de Gaſcogne, du Dauphiné, et vous qui habitez le pays de Caux, réjouiſſez-vous. Vous n'aurez plus à regretter de ne pas être nés les aînés: partageant également les ſucceſſions de vos parens, vous ne végéterez plus, vous ne gémirez plus dans la miſère,

pendant que vos frères ſeront dans l'abondance.

XXXIX.

Il n'y a pas long-temps qu'on croioit que la Nature n'étoit pas encore remiſe des efforts qu'elle fit le ſiècle dernier, en produiſant des hommes illuſtres en tout genre : la liberté que nous venons de recouvrer va nous en produire en ſi grand nombre, qu'à peine pourrons nous les compter. Nous avons déjà les d'Orléans, les Bailly, les la Fayette, les Clermont-Tonnerre, les Lally-Tolendal, les Mirabeau, les Montmorency, les Mounier, les Target, les Liancourt, les Chapelier, les Sieyes, les Bergaſſe, &c. &c. &c. qui font maintenant la gloire & l'honneur de notre ſiècle ; leurs noms ſeront à jamais immortels.

XL.

Louis XVI, héritier des vertus de ſon père, réunit encore en lui celles de Louis XII & de Henri le Grand. Ce Prince citoyen règne bien plus dans le cœur de ſes ſujets, que ſur leurs perſonnes. Sa mémoire ne périra point ; nos neveux prononceront avec autant de reſpect & de vénération le nom du *Reſtaurateur de la Liberté françoiſe*, que nous prononcons ceux de Titus & de Marc-Aurèle.

En vérité, je vous le dis, cette Génération ne ſe paſſera pas que ces choſes ne s'accompliſſent.

1468. E. J. Renauld, sœur de Renauld père, âgée de 60 ans, née à Paris, ex-religieuse;

1469. J. B. Portebœuf, âgé de 43 ans, né à Thoiri, domestique;

1470. E. Saintanax, âgé de 22 ans, né à Bordeau, élève en chirurgie;

1471. M. L. Parmentier, femme Lemoine Crecy, âgée de 52 ans, née à Clermont en Beauvoisis;

1472. F. Lafosse, âgé de 44 ans, né à Versailles; chef de la surveillance de Paris;

1473. J. L. Deveaux, âgé de 29 ans, né à Dourlans, commis à la trésorerie nationale;

1474. L. P. Pottier de Lille, âgé de 44 ans, né à Lille, imprimeur et membre du comité révolutionnaire de la section Lepelletier;

1475. E. Virot Sombreuil, âgé de 74 ans, ex-gouverneur des invalides;

1476. S. Virot Sombreuil fils, âgé de 26 ans, né à Lessoisier, ex-capitaine de hussards;

1477. J. C. Guethenoc Rohan Rochefort, âgé de 24 ans, né à Paris, ex-noble;

1478. P. Laval Montmorency, âgé 25 ans, né à Paris, ex-noble;

1479. E. Jardin, âgé de 48 ans, né à Versailles, ex-page du tyran;

1480. C. M. A. Sartine fils, âgé de 34 ans, né à Paris, ex- maître des requêtes;

1481. B. Constant jeune, âgé de 42 ans, né à Graces, gendarme,

1482. J. H. Burlandeux, âgé de 42 ans, né à Soulier, ex-officier de paix;
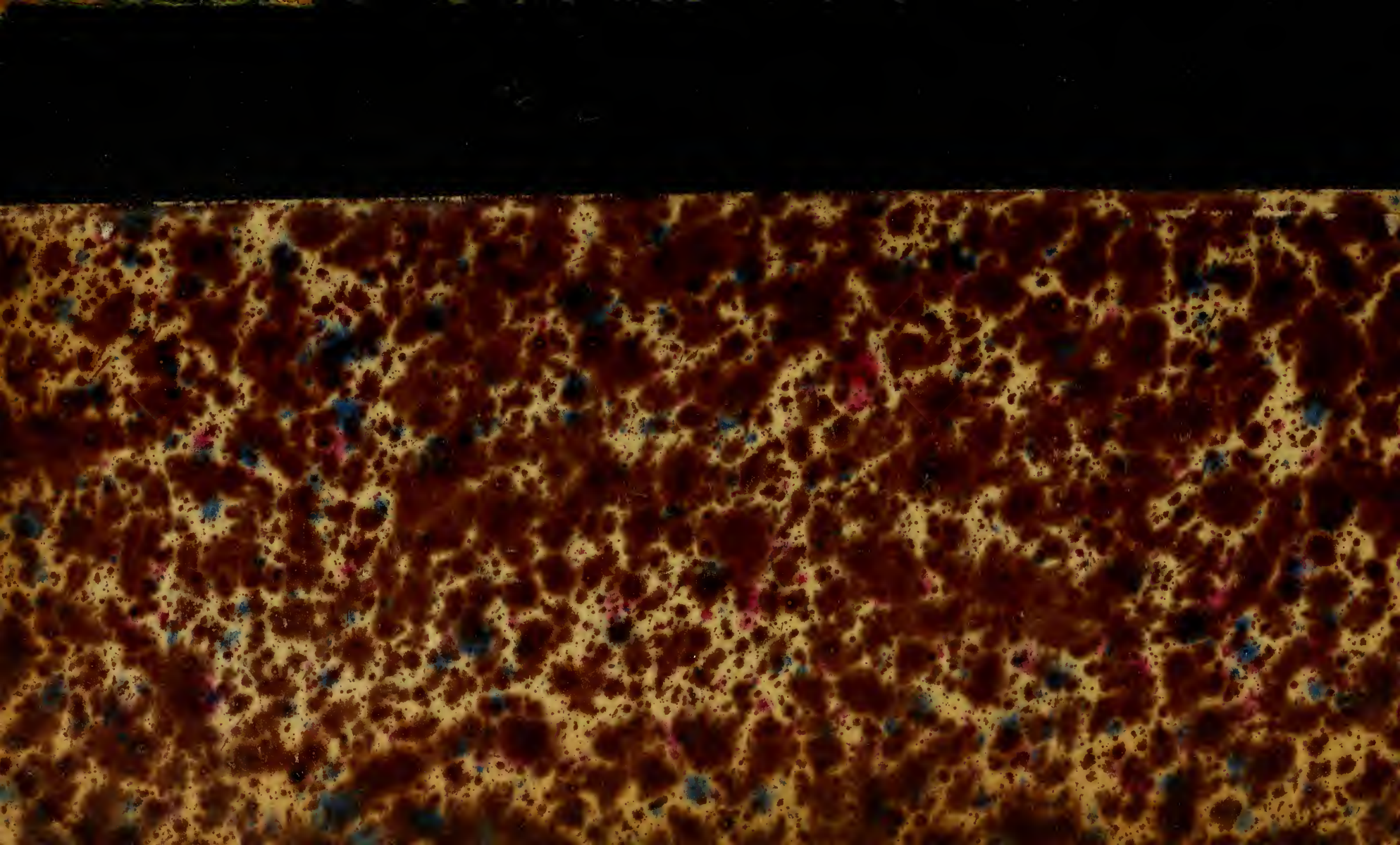
1483. L. M. F. Saint-Mauris, âgé de 38 ans, né à Paris, ex-prince;